



TRANSMIS LE 28/04/2026
REÇU LE 28/04/2026
AFFICHÉ LE 29/04/2026
NOTIFIÉ LE 29/04/2026
PUBLIÉ LE 29/04/2026
EXÉCUTOIRE LE 29/04/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
- 95130 -**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2026
DÉLIBÉRATION N°07**

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE POUR LES
MATINALES DES AIDANTS.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-six, le 14 du mois d'avril à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire,
s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.

Adjoint au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Sabrina FORTUNATO, Patrick BOULLÉ,
Claire LE BERRE, Dominique ASARO, Frédéric LÉPRON, Nadine SENSE, Franck GAILLARD, Étienne LE
BÉCHEC.

Conseillers Municipaux (*) : Mohamed BANNOU, Françoise GONZALEZ, Patrick HALABI, Céline HECQUET,
Roland CHANUDET, Rina SATTAPPANE, Vathoulom PHINITH, Michelle SCHIDERER, Alain MAKOUNDIA,
Bruno DE CARLI, Florence DECOURTY, Valentin BARTECKI, Anton HILDMANN, Nathalie PAIS, Salih AMASH,
Faïza DERFOUF, Valentin BARTECKI, Zurine LOPEZ BRASA, Jean-Marc GAYET.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Stéphane AUBOIN, Pasionaria ENEDAGUILA, Camille PRÉVOST, Aurélie MANGA.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Gaëlle KOKCIKARAN : Franck GAILLARD
Jacques DUCROCQ : Nadine SENSE
Sophie FERREIRA : Claire LE BERRE
Rokhaya ESNAULT : Patrick HALABI
Marc VASSEUR : Bruno DE CARLI

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 08 avril 2026, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du
Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2026 DÉLIBÉRATION N°07

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE POUR LES MATINALES DES AIDANTS.

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code général de la fonction publique,

CONSIDERANT qu'un vacataire est un agent engagé pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés,

CONSIDERANT qu'un vacataire n'est pas un contractuel de droit public mais une personne recrutée sous trois conditions : il est recruté pour exercer un acte qui doit être déterminé, discontinu dans le temps et dont la rémunération est liée à cet acte,

CONSIDERANT que la collectivité organise des matinales des aidants,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'avoir recours à un psychologue, pour coanimer ces matinales des aidants,

CONSIDERANT que les trois conditions sont remplies,

APRÈS l'avis de la commission « Ressources et développement » en date du 02 avril 2026,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, le Conseil municipal

Article 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour six sessions de deux heures, pour l'année 2026.

Article 2 : FIXE la rémunération sur la base d'un forfait brut de 150€.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à signer le contrat de vacation, qui précisera la nature de la mission et les périodes de vacation.

Article 4 : PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice.

Article 5 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 6 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité des votants

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France



Acte à classer

DEL14042026Q7

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-04-28T00-46-17.00 (MI269398159)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20260414-DEL14042026Q7-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : RESSOURCES HUMAINES - RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE POUR
LES MATINALES DES AIDANTS.

Date de décision : 14/04/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.6. Emploi-formation professionnelle

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 07 - RH - RECRUTEMENT
VACATAIRE MATINALE DES
AIDANTS.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/04/26 à 00:46

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 28/04/26 à 00:46

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 28/04/26 à 00:50